

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DASCO 28 Réseau Français des Villes Educatrices - Renouvellement d'adhésion et cotisation (4 200 euros).

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales notamment son article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Paris au Réseau Français des Villes Educatrices et le versement de la cotisation correspondante ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à renouveler l'adhésion de la Ville de Paris au Réseau Français des Villes Educatrices et à procéder au versement de la cotisation correspondante.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 4.200 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2018, chapitre 011, nature 6281, fonction P20, sous réserve de décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO